

## DFAP-PRO - Adhésion

# ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE

### L'assurance

Dénomination de la société d'assurance : .....

Adresse :

Siège sociale .....

.....

.....

Succursale accordant la garantie (le cas échéant) .....

.....

.....

### Le souscripteur de l'assurance

Dénomination ou raison sociale : .....

Adresse :

.....

.....

Numéro SIRET : .....

Il est titulaire d'une garantie professionnelle des entrepreneurs

Sous le numéro d'assurance : .....

Depuis le.....et jusqu'au.....

Couvrant notamment les activités de terrassement, canalisation d'assainissement ainsi que la pose d'assainissement non collectif dans le domaine privatif, suivant l'arrêté du 7 septembre 2009.

Ce contrat est conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives à l'assurance obligatoire dans le domaine du bâtiment. Il répond aux règles de l'assurance dite de capitalisation pour la garantie obligatoire. Il garantit également l'assuré pendant les 10 ans qui suivent la réception des travaux pour la réparation des dommages matériels à la construction dans les conditions et limites posées par les articles 1792 et 1792-2 du code civil.

Fait à : .....

Cachet et signature de l'assureur

Le : .....

